

## ANNEXE 3 – FONDS D'ELEVAGE DRESSAGE 2008

### 1- Principe

Le fonds est abondé par les participations versées :

- par les propriétaires d'étalons qualifiés « Labellisé DRESSAGE », « Recommandé DRESSAGE » ou « Elite DRESSAGE »
- par les éleveurs pour les produits issus du programme,
- par des sponsors éventuels,
- par les engagements lors des concours FRANCE DRESSAGE

Ces fonds sont reversés en faveur des produits issus du programme "Elevage Dressage" (plaquette promotionnelle, primes aux meilleurs produits, dotation des concours d'élevage FRANCE DRESSAGE, etc...) et pour la gestion du Fonds par FRANCE DRESSAGE.

### 2- Montant des participations

#### **2.1- pour les étalons**

Le propriétaire de l'étalon qualifié ou son représentant en France pour les étalons étrangers, s'engage à verser une somme globale de 600 € pour les 6 ans de validité du label ou de 400 € pour 3 ans.

Cette participation lui permet d'avoir une présentation annuelle par le catalogue des étalons, une présence sur le site Internet et dans la revue des ECHOS de FRANCE DRESSAGE.

#### **2.2- pour les produits chevaux**

L'éleveur s'engage à verser,

pour les produits issus de 2 reproducteurs labellisés:

**50 euros** pour les produits nés en 2008  
**ou 100 euros** pour les produits nés en 2007,  
**ou 150 euros** pour les produits nés en 2006,  
**ou 200 euros** pour les produits nés en 2005.

pour les produits issus d'un seul parent labellisé:

**75 euros** pour les produits nés en 2008  
**ou 150 euros** pour les produits nés en 2007  
**ou 225 euros** pour les produits nés en 2006  
**ou 300 euros** pour les produits nés en 2005

#### **2.3- pour les produits poneys**

L'éleveur s'engage à verser,

pour les produits issus de 2 reproducteurs labellisés:

**25 euros** pour les produits nés en 2008  
**ou 50 euros** pour les produits nés en 2007,  
**ou 75 euros** pour les produits nés en 2006  
**ou 100 euros** pour les produits nés en 2005

pour les produits issus d'un seul parent labellisé:

**37, 50 euros** pour les produits nés en 2008  
**ou 75 euros** pour les produits nés en 2007  
**ou 112, 50 euros** pour les produits nés en 2006  
**ou 150 euros** pour les produits nés en 2005

Ces participations lui donnent accès au concours national de 2 ans et au concours national des 3 ans « dressage ».

#### **2.4- modalités**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de FRANCE DRESSAGE et à adresser à :  
FRANCE DRESSAGE – Haras du Pin - 61310 LE PIN AU HARAS

### **3- Primes aux produits**

En complément des primes de concours (voir règlement particulier), les meilleurs produits issus du programme de sélection seront primés à l'occasion :

- de la finale nationale des 2 ans « dressage »
- de la finale nationale des 3 ans « dressage »,

Dans ce cas, les primes sont versées aux naisseurs et propriétaires des meilleurs chevaux ou poneys présentés dans la limite d'une prime pour quatre chevaux ou poneys inscrits au Fonds d'Elevage.

Les bénéficiaires de ces primes devront être à jour de leur cotisation à l'association.

<u>Montants moyens des primes chevaux</u>			<u>Montants moyens des primes poneys :</u>			
:	<b>âge</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>âge</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>
	naisseur	150	300	naisseur	75	150
	propriét	150	300	propriét	75	150
	<b>total</b>	<b>300</b>	<b>600</b>	<b>total</b>	<b>150</b>	<b>300</b>

Le montant des primes pourra être modulé en fonction des participations recueillies au Fonds d'Elevage.

D'autre part, la promotion des produits sera assurée par une diffusion au niveau national lors des différentes manifestations et grâce notamment au site Internet de FRANCE DRESSAGE.

### **4- Gestion du Fonds**

La gestion du Fonds est assurée par l'Association FRANCE DRESSAGE sur le plan administratif et financier, sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association France Dressage, et conformément à une convention passée avec l'E.P.A. Haras Nationaux, partenaire de cette opération.